

Et apres avoir été diligentes par la dite deliberation du Conseil
du dix novembre dernier de la prestation du serment et de
toute formalité d justice nous aurions dressé le present
rapport que nous y aurions crayné trois jours fait et
a chevé à laque le dix novembre mil sept cens quatre
vingt six Et pour nos honoraires a raison de cinq livres
par jour pour chacun de nos deux Tabours et Curé à
trente livres et nous nous sommes soussignes et le dit
Raybaud a dit ne s'avoit signer *Carille Expert*
J. Daloy Ex, ord.